

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le onze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 4 avril 2016**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24**

**PRESENTS**: Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. BOCENO Julien- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise

**POUVOIRS** : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- Mme BUESSLER-MULA Patrick à Mme AMELINE Yolande- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2016D38 : Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2016**

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet et août 2016, des séjours courts pour les 3/6 ans, les 6/9ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu pour les 3/6 ans à la Petite Ecurie à LAUZACH (56), pour les 6/9 ans les Pieds dans l'Herbe à MONTOIR DE BRETAGNE (44), pour les + de 10 ans au Camping du Lac au Duc à TAUPONT (56).

Mme Cécile GICQUIAUX, adjointe déléguée à l'enfance jeunesse, propose de leur appliquer les tarifs figurant **dans les tableaux en annexe de la délibération**, tarifs élaborés et fixés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

**Le conseil municipal, après délibération,**

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants,

Vu les tarifs proposés par Monsieur le Maire,

**- Souscrit à l'unanimité aux propositions de séjours courts faites par le service Enfance/Jeunesse,**

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2016

Reçu en préfecture le 13/04/2016

Affiché le 13/4/2016

ID : 056-215601477-20160411-2016D38-DE

- Souscrit aux tarifs proposés en annexe de la présente délibération,
- Donne tous pouvoirs au maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace celle visé le 12/04/2016 sous n° 2016D32

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Alain GUIHARD



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.